



Port de Grave (Terre-Neuve)

RÉOUVERTURE DU PORT UN GRAND SUCCÈS

L'édifice commémoratif Morgan & Hawe est perché sur une falaise surplombant les installations portuaires de Port de Grave, sur la côte ouest de la baie de la Conception. Avant son ouverture en avril 1999, le seul bâtiment public de cette collectivité de Terre-Neuve était le bureau de poste. Aujourd'hui, l'édifice abrite un centre d'information touristique non officiel, des toilettes publiques accessibles en fauteuil roulant, un lieu de rencontre pour les comités du patrimoine et les loisirs, ainsi que l'AP locale créée il y a quatre ans.

« C'est le centre communautaire », note Bill Ralph, superviseur de l'AP, au sujet de cet édifice à aire ouverte construit à l'occasion de rénovations quinquennales du port. « L'AP voulait un édifice convenable pour la collectivité. »

Nommé en l'honneur de Lloyd Morgan et de Wade Hawe, fils de pêcheurs décédés à 18 ans dans des accidents d'auto, l'édifice a été inauguré le 19 août 2000 lors des célébrations de réouverture du port. Le conseil de direction de l'AP, composé de sept personnes, a choisi ce nom après avoir consulté la collectivité et avec la permission des familles Morgan et Hawe.

« Nous faisons notre possible pour aider les gens de la collectivité », souligne M. Ralph. L'AP met gratuitement à la disposition de la population son système informatique (imprimante, scanner, graveur de CD-ROM, Internet) et un télécopieur. L'AP parraine également



Le nouvel édifice commémoratif Morgan & Hawe abrite l'administration portuaire de Port de Grave.

l'illumination des bateaux à Noël et accueille les touristes l'année durant.

« La collectivité est fière de l'AP et de ses efforts », s'exclame M. Ralph, employé de l'AP depuis juin 1997. « On le voit par la participation de la collectivité et le traitement qu'elle réserve au port. »

En raison des 111 bateaux de pêche et des 52 bateaux de plaisance qui utilisent le port de catégorie A, un tel appui est essentiel pour maintenir l'installation propre et efficace. L'AP, qui gère aussi les ports voisins de Ship Cove et de Hibbs Cove, assure la prestation de divers services (collecte des ordures, réservoir sans frais pour huiles usées, 50 récepteurs électriques

informatisés payants, 25 prises de courant à tarif fixe et zone de lavage à l'eau salée dotée de deux pompes de 7,5 HP).

« Nous tenons à garder le port propre », affirme M. Ralph. Le port ayant été dragué pour permettre aux bateaux de 20 mètres (65 pieds) de s'y amarrer, il est vraiment en bon état. L'AP a affiché des règlements et établi des frais de nettoyage pour inciter à la propreté, car tout ce qui tombe à l'eau y reste.

« Je ne saurais obtenir une meilleure collaboration », déclare M. Ralph, citant en exemple les 10 500 litres d'huiles

Suite à la page 3

SONDAGE AUPRÈS DES AP DES MARITIMES

Comme plus de 220 administrations portuaires (AP) gèrent au-delà de 265 ports de pêche dans les Maritimes, les Ports pour petits bateaux (PPB) peuvent avoir du mal à suivre le rythme des changements survenant dans la région.

À l'automne 1998, les PPB ont décidé de passer à l'action. Un sondage de 60 questions portant sur la structure organisationnelle, la planification et les opérations portuaires, le degré de satisfaction à l'égard des services des PPB et l'efficacité de la communication des AP, a été envoyé aux 197 AP des Maritimes de l'époque.

« Au départ, nous voulions seulement mettre à jour notre base de données », explique Jacqueline Richard, agente de programme au bureau régional des PPB à Moncton qui a élaboré et coordonné le sondage, « mais nous y avons vu l'occasion de mieux comprendre les AP ».

Le sondage a été conçu de façon à rassembler des données qui aideraient les PPB à :

- établir le profil des AP des Maritimes et évaluer leurs besoins;
- améliorer la qualité et l'accessibilité du soutien opérationnel des AP;
- parfaire les communications et renforcer les partenariats avec les AP;

- mettre à jour les renseignements fondamentaux de la base de données des AP.

Grâce à un taux de réponse de 72 %, le sondage est jugé représentatif des AP des Maritimes. Les données ont été analysées par Statistique Canada et une entreprise de recherche des Maritimes, et le rapport sommaire a paru en février 2000.

Les données recueillies aident la région à cibler ses efforts. Dernièrement, les sujets abordés lors des ateliers de la conférence 2000 des AP des Maritimes se rapportaient aux problèmes soulevés dans le sondage. Un guide et d'autres produits ont été conçus pour soutenir les opérations des AP.

« Le sondage a confirmé les problèmes que nous pressentions », affirme M^{me} Richard. « L'exécution, le soutien financier, les membres, la planification et les communications sont autant de dossiers chauds pour les AP. »

« Nous sommes ici pour aider les AP à planifier l'avenir », dit-elle. « Les données du sondage nous aident à élaborer les outils et le soutien nécessaires pour que les AP soient dynamiques et efficaces. »

Les résultats du sondage auprès des administrations portuaires montrent que :

- beaucoup d'entre elles sont intéressées à obtenir des données, du soutien et de l'aide des PPB afin de mieux gérer leurs propres activités et de contrôler leurs ports;
- elles ne participent guère à la planification commerciale, mais ont identifié plusieurs aides à la planification offertes par les PPB;
- une de leurs préoccupations principales est le financement adéquat;
- la plupart d'entre elles ont instauré des pratiques de base en matière de finances et de rapports.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir un exemplaire des résultats détaillés, veuillez communiquer avec le PPB de Moncton au 1-800-983-6161 ou au (506) 851-6580.

Publié par :
Direction générale des communications
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Rédactrice :
Ruth Ann Hagedorn
200, rue Kent, bureau 14N188
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Téléphone : (613) 993-5614
Télécopieur : (613) 952-6788
Courriel : hagedornr@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : www.dfo-mpo.gc.ca/sch

MPO/6029

© Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada 2000

ISSN 1203-5564

 Imprimé sur du papier recyclé

MOT DE LA RÉDACTRICE

Conférences, réunions, sondages... Comme le montrent les activités décrites dans ce numéro, la communication entre les AP et les PPB se porte bien. Tous les organisateurs et les participants méritent des félicitations pour ces activités efficaces et fructueuses.

Ce numéro renferme beaucoup de renseignements sur l'aspect environnemental des opérations portuaires. Le thème de l'environnement n'était pas prévu, mais il ressort des activités et préoccupations des AP. Les pages qui suivent reflètent votre sensibilisation aux incidences environnementales et aux responsabilités des AP.

Ruth Ann Hagedorn

Réouverture du port un grand succès

Suite de la page 1



usées et les 16 camions de déchets ramassés en 1999.

D'avril à novembre, le port est utilisé surtout par des pêcheurs commerciaux, qui déchargent de 4,5 à 5,5 millions de kilos de crabe, de crevette et de morue. Au cœur de la saison de pêche au crabe, les bateaux de 26 collectivités s'amarrèrent à Port de Grave.

Depuis la rénovation du port, qui comprenait une nouvelle entrée et l'ajout de 183 mètres de quai, Port de Grave est considéré comme un des ports les plus sûrs de la côte est. Lorsque la mer est agitée, les bateaux n'ont plus à se rendre à un autre port. En outre, le port continue d'être l'un des plus achalandés.

« Même avec davantage d'espace, le port est souvent plein », dit M. Ralph. « L'activité qu'il génère justifie les dépenses de rénovation. »

Vu le nombre croissant de bateaux, l'AP perçoit davantage de droits. Le port, autonome, alimente son budget de fonctionnement et d'entretien avec les droits d'amarrage, les permis pour l'essence et le soudage et les frais de déchargement. Il contribue aussi aux coûts de réparation et obtient des fonds supplémentaires des gouvernements fédéral et provinciaux, au besoin.

Grâce aux améliorations portuaires et aux événements communautaires et touristiques, on peut espérer la multiplication des partenariats avec les ministères du tourisme. L'AP a déjà mis sur pied un centre d'information sur les attractions locales et collabore avec le ministère du Tourisme de Terre-Neuve dans l'espoir de devenir un centre d'information touristique subventionné.

LE RETOUR DES VIKINGS

Voilà mille ans, des Vikings ont débarqué à l'Anse-aux-Meadows (T.-N.), seul site viking reconnu authentique en Amérique du Nord. Cet été, l'*Islendingur*, réplique d'un drakkar, a fait escale dans dix ports terre-neuviens pour célébrer cet héritage.

À chaque port visité — l'Anse-aux-Meadows, Port-au-Choix, Norris Point, Corner Brook, Port-aux-Basques, les ports Breton, Burin, Placentia, St. John's et Port de Grave — le navire de 22,5 mètres a été accueilli par des célébrations. À Port de Grave, ces fêtes ont été combinées à l'ouverture officielle du port rénové.

Les festivités de Port de Grave, qui devaient attirer de 12 000 à 15 000 personnes, se sont déroulées du 19 au 21 août. Des dignitaires fédéraux et provinciaux y étaient présents le 19 août et des religieux locaux ont béni le nouveau port. Après la cérémonie soulignant l'arrivée de l'*Islendingur*, premier navire à entrer officiellement dans le nouveau port, le public a pu monter à son bord et le visiter. Des feux d'artifice, des visites à pied guidées, des artistes locaux et une cérémonie de départ ont agrémenté la fin de semaine.

Le Port de Grave Islendingur Committee, de concert avec l'AP de Port de Grave, se réunissait tous les mois depuis octobre 1999 en vue de planifier les célébrations. Des bénévoles de toute la presqu'île de Port de Grave ont contribué au franc succès du plus grand événement touristique de l'été.



Conférence 2000 des AP des Maritimes

LES AP REGARDENT VERS L'AVENIR

Plus de 260 personnes provenant de 159 administrations portuaires (AP) ont assisté à la conférence 2000 des AP des Maritimes qui s'est tenue à Halifax (Nouvelle-Écosse) du 20 au 22 mars 2000. La conférence, qui a lieu aux trois ans, est un forum sur l'avenir et sert à nouer des liens entre les AP, les PPB et d'autres organismes. Grâce à la présence des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des fournisseurs et des invités de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve, du Manitoba et de l'Alberta, le nombre de participants a atteint quelque 330 personnes.

« Cette conférence nous donne l'occasion de discuter de nos affaires et d'améliorer la communication et la collaboration entre la Direction des ports pour petits bateaux du MPO et les administrations portuaires partout au pays », a déclaré au groupe Lawrence O'Brien, député du Labrador et secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, lors du discours d'ouverture.

George Da Pont, directeur général régional délégué (Maritimes), et Maurice Girouard, directeur régional des PPB (Maritimes), ont également pris la parole et participé à des plénières. Ces séances ont permis aux participants de

s'exprimer et de poser des questions à un panel composé d'employés ministériels, de membres du Comité consultatif des administrations portuaires (CCAP) de la région des Maritimes et de représentants de l'industrie de l'assurance et du milieu juridique.

« Pour les gens ordinaires, il s'agit d'une occasion en or de prendre la parole et de se faire entendre », affirme Caroline Norwood, secrétaire de l'administration portuaire de Westport, membre du CCAP et membre du comité de coordination de la conférence.

Les questions abordées dans les plénières comprenaient l'assurance responsabilité, l'établissement de partenariats avec d'autres ministères et l'examen du rôle des gestionnaires de secteur du MPO. On a également discuté du financement général des ports et de celui des ports de catégorie C en particulier.

« J'ai particulièrement aimé pouvoir m'adresser à l'ensemble du groupe », affirme Melanie Sonnenberg, employée de l'administration portuaire de l'île Grand-Manan et coprésidente du CCAP. « Tout le monde repart avec le sentiment de savoir où on en est. »

Les participants ont aussi pris part à des ateliers dans le cadre desquels ont

été abordés les critères du projet, la gestion environnementale, l'hygiène et sécurité au travail et la planification à long terme.

« Les ateliers sont idéals pour sensibiliser les participants à la façon de diriger efficacement leurs ports », déclare Renée Gaudet, coordonnatrice de la conférence, « mais il était également important de leur laisser du temps pour discuter entre eux de différents points. Nous avons prévu un battement entre les ateliers pour que les délégués interagissent. »

La conférence s'est terminée par les présentations du Bureau de la sécurité nautique de la Garde côtière canadienne, du CCAP et de quatre AP ayant de bonnes nouvelles à partager. Les AP de North Sydney Ballast Grounds, de Feltzen South et de Margaree Harbour ont échangé des récits et montré des diapositives sur les projets de rénovation et d'amélioration de leurs ports. Les trois AP de la Nouvelle-Écosse n'ont pas hésité à solliciter des fonds auprès de sources provinciales et privées et les ont utilisés à bon escient. Le bénévolat a beaucoup compté dans la réduction des coûts de rénovation.



Les participants ont pris part à des ateliers lors desquels ont été abordés des sujets tels que les critères du projet des PPB.

LA CONFÉRENCE 2000 DES AP

NOUS DONNE L'OCCASION DE

DISCUTER DE NOS AFFAIRES ET

D'AMÉLIORER LA COMMUNICATION

ET LA COLLABORATION ENTRE

LA DIRECTION DES PORTS POUR

PETITS BATEAUX DU MPO ET LES

ADMINISTRATIONS PORTUAIRES.

La quatrième AP, le Comité portuaire de Lamèque (Nouveau-Brunswick), a expliqué comment l'AP a été reconstituée après avoir été confrontée à des fraudes et à des difficultés financières. La présentation précisait comment prévenir de tels problèmes en créant un comité plutôt qu'en nommant quelqu'un pour gérer les finances, garder et examiner les comptes rendus et vérifier les livres.

« Dans le cas des petits ports ruraux, la conférence leur permet d'établir des

contacts et de connaître le fonctionnement des autres ports », constate Mme Norwood. À son avis, le côté le plus bénéfique de cette conférence est d'offrir la possibilité de rencontrer des représentants d'autres AP et d'apprendre de leurs expériences.

« La meilleure communication se fait attablée devant un café », confie Mme Sonnenberg. « Comme nous faisons face aux mêmes problèmes, il est important de pouvoir demander aux

autres ce qu'ils ont fait en pareilles circonstances. Les AP ont trouvé des solutions originales. »

Qu'en est-il de l'avenir de cette conférence?

Selon Mme Norwood, le CCAP examine des façons de couper dans les coûts pour permettre que la conférence ait lieu plus souvent.

« Le délai de trois ans entre les conférences est trop long », déplore Mme Sonnenberg. « C'est un événement tellement positif et un outil d'apprentissage si important. »



Plus de 260 personnes provenant de 159 AP ont assisté à la conférence 2000 des AP des Maritimes qui s'est tenue à Halifax.

« DANS LE CAS DES PETITS PORTS

RURaux, LA CONFÉRENCE LEUR

PERMET D'ÉTABLIR DES CONTACTS

ET DE CONNAÎTRE LE FONCTION-

NEMENT DES AUTRES PORTS. »

LE CCAP RENCONTRE LE MINISTRE DU MPO

Le Comité consultatif des administrations portuaires (CCAP) de la région des Maritimes a rencontré pour la première fois le ministre des Pêches et des Océans, l'honorable Herb Dhaliwal, le 26 mars 2000. Résultat : un engagement du ministre à rencontrer le CCAP annuellement, ce qui, aux yeux de tous, aidera à entretenir les liens de communication.

« Ces rencontres nous donneront la chance d'aborder des problèmes avec le ministre et de faire le point avec lui sur nos discussions avec le MPO », précise Dennis Aucoin, président du CCAP et membre de l'administration portuaire de Chéticamp (Nouvelle-Écosse). « Nous

voulons consulter davantage Ottawa, les régions et le CCAP. »

La réunion, qui a eu lieu à Shediac (Nouveau-Brunswick), a duré une heure. Les membres du CCAP — Valérien Savoie, Cathy Silver, Serge Haché, Caroline Norwood, Melanie Sonnenberg, Ken Swim et M. Aucoin — étaient présents.

« Ça a été une rencontre positive », reconnaît M. Aucoin. « Le ministre nous a félicités d'avoir créé le CCAP et nous lui avons fait part de nos préoccupations. »

La première de ces préoccupations concernait les inconvénients de la délégitimation de l'assurance responsabilité civile aux AP. « Ce dossier n'a pas été

clos », avoue M. Aucoin, « mais le ministre est maintenant au courant de nos inquiétudes. »

En réitérant son soutien au programme des AP, le ministre a mentionné que les AP sont mieux placées que le gouvernement fédéral pour administrer les ports localement, point de vue que partage le CCAP.

« Nous avons eu une bonne réunion et les deux parties ont soulevé de bons points », ajoute M. Aucoin. « Il est important pour le CCAP et les AP de savoir qu'Ottawa les écoute et c'est au fruit qu'on jugera l'arbre. »

PARTENAIRES POUR DES OCÉANS PROPRES

La côte située entre Portugal Cove et le cap St. Francis, à Terre-Neuve, est en meilleur état cette année grâce aux efforts conjoints de l'administration portuaire (AP) de Bauline et de la section locale d'Ocean Net, un organisme environnemental à but non lucratif de Terre-Neuve et du Labrador.

Cette aire marine de conservation (AMC) a été créée par la section de Bauline d'Ocean Net qui promeut l'utilisation acceptable des terres et de l'eau au moyen de programmes dans les écoles et les collectivités et qui signale les contrevenants à la Garde côtière ou au ministère de l'Environnement. L'objectif d'Ocean Net est d'établir et de relier les AMC de toute la côte de la province.

« Grâce à Ocean Net et à ses programmes, les plaisanciers et les pêcheurs sont davantage sensibilisés à l'importance de garder l'environnement propre », affirme Wade LeGrow, membre de l'AP de Bauline et directeur de la section de Bauline d'Ocean Net.

M. LeGrow a eu affaire pour la première fois avec Ocean Net en tant que plongeur volontaire pour un nettoyage à l'île Bell organisé par son camarade Rick Stanley, directeur d'Ocean Net, section de la baie de la Conception. L'événement a connu un tel succès que M. LeGrow a voulu intégrer Ocean Net à Bauline. Ce port attire des plongeurs autonomes et des pêcheurs durant l'été. « J'ai pensé qu'un nettoyage du port serait une bonne idée et j'ai appelé Ocean Net », dit-il.

Le nettoyage, organisé par l'AP de Bauline et Ocean Net, a eu lieu le 14 août 1999. Y ont participé des membres de l'AP, des bénévoles d'Ocean Net et de trois clubs de plongée, des représentants des PPB, le maire suppléant et des résidents de cette collectivité de 600 personnes. Environ 454 kg de déchets — des bicyclettes, des tuyaux d'acier, des tapis, des canettes et des bouteilles — ont été enlevés du port.



De g. à dr. : Desmond Whalen de l'AP de Bauline; Bill Jenkins des PPB; Rick Stanley, directeur, section de la baie de la Conception et membre de l'AP de Foxtrap, qui remet la plaque d'Ocean Net à Wade LeGrow de l'AP de Bauline; Melvin LeGrow de l'AP de Bauline; et Gary Sooley des PPB.

À l'instar de M. LeGrow, des plongeurs de la baie de Fortune, venus pour le nettoyage de Bauline, essaient maintenant de créer une nouvelle section.

« Nous ne faisons pas de chichi quand vient le temps de fonder une section », lance Kay Coxworthy, directrice du marketing et des relations publiques d'Ocean Net. « Nous donnons suite à des expressions d'intérêt et aidons le commanditaire à mettre sur pied une nouvelle section. Souvent, un autre directeur actif joue le rôle de mentor. »

Ocean Net surveille les sections et leur fournit soutien et conseils. Lorsqu'une section est formée, son rôle principal est de veiller à ce que directeurs et bénévoles soient informés et impliqués et de promouvoir la philosophie d'Ocean Net, soit inculquer une éthique en matière de conservation des océans.

Ocean Net possède neuf sections et quatre sections subalternes (écoles) dans la province. Quatre d'entre elles (deux commanditaires et deux membres) comptent sur le concours des AP.

« Les administrations portuaires ont bien réagi aux efforts d'Ocean Net parce qu'elles ont des intérêts directs dans l'océan », affirme Mme Coxworthy. « Comme elles sont déjà établies et qu'elles collaborent avec les collectivités,

les AP ont un lien naturel avec Ocean Net. »

Pour en savoir plus sur Ocean Net, consultez le site Web à www.oceannet1.com ou communiquez avec Kay Coxworthy au (709) 753-3680.

Ocean Net a été fondé en 1997 par Robert O'Brien. Il a gagné cette année le National Natural Marine/Terra Choice Environmental Award et le Newfoundland and Labrador Environmental Award, catégorie individuelle. Ocean Net s'emploie à lutter contre la pollution des océans du monde et à mettre fin à la destruction de la vie marine par les filets de pêche « fantômes ». L'organisme a adopté une politique de tolérance zéro pour les déversements illégaux d'hydrocarbures, de toxines et de déchets en mer. Ocean Net parraine :

- programmes de localisation et de récupération de filets de pêche perdus (fantômes);
- création d'aires marines de conservation;
- rédaction et promotion de matériel de sensibilisation aux façons d'éliminer la pollution.

LES AP DRESSENT DES PGE

Dresser un plan de gestion environnementale (PGE) peut paraître ardu pour les administrations portuaires (AP) accaparées par leurs problèmes opérationnels et financiers. Les Ports pour petits bateaux (PPB) de la région du Centre et de l'Arctique ont décidé de faciliter le processus en intégrant la préparation des PGE à la conférence 2000 des administrations portuaires intitulée *Harbours for Tomorrow* (ports pour demain). Dix-sept AP de la région sont réparties de la conférence avec des PGE utiles.

« Nous avons aidé les participants à préparer un PGE afin qu'ils comprennent ce qu'il faut faire et ce qui doit en sortir », explique Rick Delaney, président de Delaney and Associates, l'entreprise qui a organisé l'atelier. « Cela rend le processus gérable et donne à chacun la chance de discuter de questions précises. »

Danielle De Baets, stagiaire en génie aux PPB du bureau de Winnipeg, a adapté les PGE aux exigences de la région d'après différents renseignements fournis par les représentants des AP, par le personnel des PPB et par Delaney and Associates.

Au cours de deux périodes d'une demi-journée pendant la conférence du 26 au 28 avril, les participants ont déterminé, priorisé et donné de l'information sur les risques environnementaux liés à leurs ports. Même si les tailles, l'éloignement et les types de bateaux varient d'un port à l'autre dans la région, les participants ont relevé des inquiétudes communes et présenté des solutions constructives et efficaces. Pendant leurs temps libres, les employés des PPB ont entré électroniquement des notes et imprimé des copies papier à insérer dans le relieur du PGE.

« Les employés des Ports pour petits bateaux se réjouissent de la participation des AP à la conférence et de leurs efforts en vue de mettre en œuvre leurs

plans pour réduire les risques environnementaux », constate Alan Kathan, gestionnaire de la région ouest des PPB du bureau de Winnipeg. « D'après les évaluations et les commentaires reçus, les participants ont aimé la conférence et l'ont trouvée fructueuse. »

La conférence a eu lieu au parc national du Mont-Riding (Manitoba) et 44 participants de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta y ont assisté. En plus des PGE, la conférence comprenait des présentations sur la manière de planifier,

de commencer et d'achever des projets, sur diverses façons d'obtenir du financement ainsi que sur les avantages et les inconvénients de la mise sur pied d'une association régionale d'AP.

À la suite des demandes des AP, les employés des PPB de la région du centre et de l'Arctique rédigent un guide de gestion de l'environnement (GGE). Les AP pourront l'utiliser afin d'enseigner aux utilisateurs des ports les règles à respecter en matière d'environnement.

LES PGE EN BREF

Qu'est-ce qu'un PGE?

Les PGE permettent de s'assurer que les activités portuaires sont exécutées écologiquement en déterminant les facteurs susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et en résumant un plan d'action systématique afin de prévenir, de minimiser et de réparer les dommages.

Élaboré et mis en œuvre au niveau des ports par les administrations portuaires (AP), les PGE visent à protéger l'environnement, à se conformer aux lois fédérales et provinciales, à économiser et à protéger les biens fédéraux.

Qu'est-ce qui est couvert par les PGE?

Le volume et la complexité des PGE sont fonction de la taille du port et de ses installations. Toutes les facettes des opérations portuaires touchant l'environnement doivent être couvertes : entreposage et manipulation des carburants, projets de construction, stockage, manipulation et élimination des matières dangereuses, production et élimination des déchets solides, ruissellement pluvial, eaux usées, émissions, etc.

Pourquoi les AP doivent-elles dresser un PGE?

Les ports pour petits bateaux (PPB) obligent les AP à rédiger et à mettre en œuvre un PGE. Il s'agit d'une des exigences de la location. D'après les objectifs fixés par le MPO, tous les ports gérés par des AP doivent se doter d'un PGE d'ici mars 2002. Les PGE servent également à protéger la pêche.

Où obtenir de l'aide pour dresser mon PGE?

Le *Manuel des administrations portuaires* et le *Manuel de référence sur les SGE* des PPB sont de bons points de départ. Téléphonnez à votre bureau régional pour obtenir de l'aide supplémentaire.



En vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, tous les projets entrepris par les AP sur les terrains loués des Ports pour petits bateaux doivent faire l'objet d'un examen préalable. Les évaluations environnementales relèvent les effets néfastes possibles sur l'environnement avant qu'ils ne se produisent et favorisent les projets les mieux conçus et les plus écologiques.

✓ Truc n° 8 – Examen environnemental préalable

► Jetez un coup d'œil

Lorsque vous planifiez un projet, voyez s'il répond aux critères d'un examen environnemental préalable obligatoire.

Ce dernier s'impose lorsque le projet :

- nécessite de travailler complètement ou partiellement sous la laisse de haute mer (p. ex., aménagement de quais, de môles ou de cales et toute activité de dragage);
- nécessite l'entreposage, l'utilisation ou l'élimination de matières dangereuses (p. ex., installation de systèmes d'huiles usées et d'alimentation en carburant);
- modifie le terrain loué à bail par l'AP (nouveau tracé ou ouverture de routes et construction ou prolongement de bâtiments).

► Que faire?

Ne commencez pas le projet avant la fin de l'examen préalable ou avant qu'on ait déterminé que cet examen n'est pas nécessaire. N'oubliez pas que les travaux peuvent être inter-

rompus si les examens requis ne sont pas effectués, s'ils sont imprécis ou s'ils ne sont pas respectés pendant l'étape de construction.

Communiquez avec votre bureau local des PPB lorsque vous planifiez des projets répondant aux critères susmentionnés ou si vous ignorez si un examen préalable est requis. L'ingénieur régional peut vous aider à déterminer quels projets exigent un examen préalable.

Le bureau des PPB vous remettra un formulaire normalisé d'examen préalable à remplir et à retourner. Ce formulaire doit être revu et approuvé par les employés compétents des PPB. Ensuite, les renseignements qu'il contient sont ajoutés au registre public national de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

► Votre rôle

Il vous appartient d'entreprendre le processus d'examen préalable le plus tôt possible afin de recenser, de minimiser ou d'éliminer les effets négatifs.



CHER HARBY

Malgré nos avertissements, un des utilisateurs de notre port continue de laisser son équipement sur le quai. Que faire?

Les utilisateurs du port doivent connaître les règlements avant de pouvoir les respecter. Assurez-vous que les règlements sont clairement affichés dans les lieux publics entourant le port et faites signer par les utilisateurs un document selon lequel ils s'engagent à s'y conformer.

Si un utilisateur qui connaît les règlements ne les respecte pas, un représentant de l'AP doit s'entretenir avec lui aussitôt le problème relevé. Cela ne veut pas dire qu'il faut « jouer les durs ».

Soyez amical; après tout, vous êtes probablement collègues dans la pêche et il ne serait pas souhaitable de créer des tensions.

Demandez à l'utilisateur de respecter les règlements, expliquez-lui les raisons de leur application (p. ex., pour la sécurité de tous) et demandez-lui si l'AP pourrait les rendre plus faciles à respecter.

Si cela ne fonctionne pas, l'AP doit faire parvenir au fautif un avertissement écrit, toujours de façon diplomatique.

L'avertissement doit préciser ce qui suit :

- le comportement inopportun observé;
- le point du règlement ou de la règle enfreint;

- les conséquences du non-respect;
- un délai raisonnable pour s'y conformer.

L'avertissement doit être remis en personne devant un témoin ou envoyé par courrier recommandé.

Si le problème persiste, l'AP peut refuser l'accès au port, son utilisation et ses services aux personnes, aux véhicules ou aux bateaux récalcitrants. Dans certains cas, l'AP peut tenter des poursuites au civil.

Les lignes directrices ci-dessus, d'ordre général, sont présentées à titre indicatif. Pour obtenir un avis juridique, consulter un avocat.